

Revenus pris en compte pour l'aide juridictionnelle

Par aurore, le 13/06/2008 à 15:59

je vis actuelement avec un ami, nos deux noms figurent sur le contrat de location mais nous n'avons jamais rempli aucun document attestant d'un eventuel concubinage. Dois je inclure ses revenus dans le dossier de demande d'aide juridictionnelle?

Par ly31, le 16/06/2008 à 17:06

Bonsoir,

Sur le bail de location, êtes vous tous les deux locataires, c'est à dire, est il mentionné sur le bail Mademoiselle ET Monsieur ? ?

Ou bien êtes vous colocataires de cet appartement tous les deux ??

A vous lire

ly31